

Concours International « Génies en Herbe OHADA » 2010 : compte rendu complet

Sur les seize (16) pays membres de l'O.H.A.D.A et la République Démocratique du Congo (RDC) invités à la 2^{ème} édition internationale du Concours « Génies en Herbe OHADA », seulement **quatre** y ont pris effectivement. Ce sont : **le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Togo**. Il faut toutefois faire remarquer que l'édition précédente avait enregistré la participation de trois pays.

La Cérémonie d'Ouverture : mardi 3 août 2010

La cérémonie d'ouverture s'est tenue au Centre de Documentation et d'Information sur les Droits de l'Homme (CDI-DH) de l'AEJCI. Elle a été essentiellement meublée par une série d'allocutions, la présentation du concours au travers de ses différentes rubriques et celle des différentes équipes.

La cérémonie s'est achevée par un tirage au sort en vue de déterminer l'ordre de passage des différentes équipes.



Les éliminatoires : mercredi 4 et jeudi 5 août 2010

Les tours éliminatoires se sont déroulés à la salle de DESS de la Faculté de Droit de l'Université de Cocody de 8h à 12h.

Chaque pays avait un groupe de supporteurs. Chacun avec le drapeau de son pays. Même si le plus grand nombre de personnes présentes était de nationalité ivoirienne, on comptait autant de supporteurs pour les quatre pays en compétition. Ce fut l'occasion de remarquer une fois de plus le fair-play et la fraternité du peuple ivoirien par les actes de sa jeunesse.

A l'issue des tours éliminatoires, l'équipe du Togo termina en tête suivie de celle du Burkina Faso et se qualifièrent ainsi pour la finale. Quant aux équipes de la Côte d'Ivoire et du Mali, elles terminèrent respectivement 3^{ème} et 4^{ème}.

La conférence : l'après-midi du jeudi 5 août 2010



En marge du Concours, une conférence s'est tenue pour débattre de grandes questions et sur des thèmes pertinents relatifs à l'OHADA.

Deux grands thèmes ont alimenté cette conférence.

Thème 1 : *le conflit des normes*, présenté par **M. KOUASSI Kouadio**, Magistrat, Président de la Commission Nationale OHADA de Côte d'Ivoire

Thème 2 : *le juge de l'article 49 de l'AUPSRVE*, présenté par **Maître KONE Kiyobien**, Secrétaire adjoint de l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire.

La finale : vendredi 6 août 2010

La finale du Concours international « Génies en Herbe OHADA » a mis en confrontation



l'équipe du Togo



et celle du Burkina Faso

A l'issue de la compétition et après un suspens difficilement soutenable, l'équipe du **Burkina Faso** obtint le gain du match. Elle fut donc déclarée vainqueur de la 2^{ème} édition du Concours International « Génies en Herbe OHADA ». Le prix du meilleur plaideur fut décerné à **SOMDA Yirkura** de l'équipe du Burkina.

Remerciements à tous ceux qui ont apporté un soutien à l'organisation du concours, notamment:

L'Association des Jeunes Avocats de l'Afrique de l'Ouest (AJAAO) et tout particulièrement son Président, Maître COULIBALY F. Mathias; l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA); la Société d'Avocats Juris Fortis; la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA); l'Association Ivoirienne pour le Développement du droit OHADA (AIDO); Le Groupement des Sociétés Eau et Electricité (GS2E); Monsieur KOUASSI Kouadio, Président de la Commission Nationale OHADA; Maître KONE Kiyobien, Maître KOUAO-SOMBO Viviane, Présidente de l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire; Monsieur KOUAME KOUAME Paul. Mention spéciale à Monsieur Ahmed A. TOURE, Conseiller en Communication du Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire.